

En Martinique, le taux d'administration est le plus élevé des régions françaises

En 2011, 40 650 personnes travaillent dans la fonction publique en Martinique. C'est la région française ayant le taux d'administration le plus élevé (10,3 %). Les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique (État, Hospitalière et Territoriale), représentent un quart de la population active martiniquaise (18,7 % en France métropolitaine). Comme dans les autres DFA et en métropole, les agents de catégorie C sont les plus nombreux. La fonction publique martiniquaise est fortement féminisée et ce quelle que soit la catégorie considérée. La Martinique est par ailleurs, la deuxième région française ayant les fonctionnaires les plus âgés, derrière la Guadeloupe.

En 2011, les agents de la fonction publique sont plus de 40 650 en Martinique. Rapportés à la population totale du territoire, ces effectifs donnent à la Martinique le taux d'administration le plus élevé des régions françaises (10,3 %). A titre de comparaison, le deuxième taux le plus élevé au niveau régional, celui du Limousin, est de 9,6 % et le plus faible, celui des Pays de la Loire, n'est que de 7,3 % quand la moyenne nationale se situe à 8,5 %. A l'échelle départementale, la Martinique ne se classe que quatrième derrière la Vienne (10,4 %), la Corse-du-Sud (10,5 %) et surtout Paris (15,8 %) qui regroupe les ministères et les sièges des administrations. Le taux d'administration est de 9,2 % en Guadeloupe et à La Réunion et de 9,4 % Guyane.

En 2011, les fonctionnaires représentent un quart de la population active. Ce taux proche de celui observé en Guadeloupe (22,7 %), est nettement plus élevé que le taux métropolitain (18,7 %) mais n'atteint toutefois pas le niveau de la Guyane qui dépasse les 30 %. Ces taux élevés s'expliquent par les taux d'activité plus faibles que connaissent les départements d'Outre-Mer par rapport à la métropole, 56,5 % contre seulement 52,1 % par exemple en Martinique.

Une fonction publique hospitalière importante en Martinique

En Martinique, la fonction publique territoriale (FPT) emploie plus de 16 000 personnes en 2011, à peine plus

que la fonction publique d'État (FPE) mais quasiment le double de la fonction publique hospitalière (FPH). Cette dernière y représente presque 21 % des emplois publics contre 17 % en Guadeloupe et seulement 12 % en Guyane et à La Réunion. Si le taux en France hexagonale est équivalent, le rapport entre les effectifs de la FPH et la population totale du territoire est à l'avantage de la Martinique avec 2,1 % contre 1,8 % dans l'hexagone. Ce taux d'administration hospitalier est encore plus faible dans les autres DOM, 1,6 % en Guadeloupe, 1,2 % en Guyane et 1,1 % à La Réunion.

La FPE représente 39 % de l'emploi public martiniquais, soit le taux le plus faible des DOM : 43 % en Guadeloupe, 41 % à La Réunion et 49 % à la Guyane. Toutefois, le taux d'administration d'État de la Martinique est de 4 % en 2011. Si ce taux est proche de ceux observés en métropole (3,8 %), à la Guadeloupe (4 %) et à La Réunion (3,8 %), il reste inférieur au taux guyanais (4,6 %).

La FPT emploie 40 % des fonctionnaires martiniquais en 2011. Cette répartition est similaire en Guadeloupe (40 %) et en Guyane (38 %) mais inférieure à La Réunion avec plus de 47 % de l'emploi public. De manière générale, la FPT est surreprésentée dans les DOM par rapport à la France hexagonale (34 %). La Martinique est la mieux placée des départements français d'Amérique avec 4,1 % contre 3,7 % en Guadeloupe et 3,6 % en Guyane mais reste légèrement en-dessous des 4,3 % de La Réunion.



Répartition des effectifs par versant de la fonction publique

	Martinique		DOM		France métropolitaine	
	Effectifs	Proportion (en %)	Effectifs	Proportion (en %)	Effectifs	Proportion (en %)
Fonction publique d'État	15 908	39,1	73 299	42,0	2 386 002	44,9
Fonction publique hospitalière	8 434	20,8	26 136	15,0	1 119 070	21,1
Fonction publique territoriale	16 321	40,1	75 104	43,0	1 806 726	34,0
Ensemble	40 663	100,0	174 539	100,0	5 311 798	100,0

Champ d'étude : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail, France (hors Mayotte) 6 902 militaires, dont l'adresse le DOM de résidence n'est pas indiquée, sont hors champ.

Champ : Insee (y.c contrats aidés).

Source : SIASP 2011.

Trois fonctions publiques, trois répartitions de catégories hiérarchiques différentes

En 2011 en Martinique, 11 800 agents de la fonction publique sont de catégorie A (29 %), 6 900 de catégorie B (17 %), 20 900 de catégorie C (51 %), et 1 100 agents de la fonction publique (3 %) ont une catégorie hiérarchique indéterminée. Ces proportions sont très proches de celles observées en Guadeloupe, en Guyane et même en France métropolitaine. Toutefois, selon le versant de la fonction publique considéré, ces proportions peuvent profondément varier. Ainsi en Martinique, la FPE emploie quasiment 55 % d'agents de catégorie A quand la FPH n'en emploie que 23,9 % et la FPT à peine 6,5 %. Inversement, la FPT est celle qui emploie la plus forte part d'agents de catégorie C (77,9 %), loin devant la FPH (46,7 %) et surtout la FPE (26,4 %).

En 2011, 66,7 % des agents de la fonction publique sont titulaires en Martinique, 21,2 % sont non-titulaires et 5,5 % bénéficient de contrats aidés, le complément étant en partie constitué des militaires (1,3 %), des assistantes maternelles (0,9 %), des maîtres du privés (1,5 %) et des ouvriers d'État (0,6 %). La FPT est celle qui emploie la plus forte part de non-titulaires : 30,1 %. Inversement, les titulaires sont plus présents parmi les agents de la FPE (70,8 %) que parmi ceux de la FPH (67 %) et de la FPT (62,7 %). De plus, les contrats aidés sont quasiment absent dans la FPH quand ils sont près de 10 % dans le FPE et de 4,3 % de la FPT. L'approche Insee qui prend en compte les contrats aidés a été privilégiée à celle de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) qui ne les prend pas en compte.

Répartition des effectifs par statut et contrat, catégorie et sexe

	FPE	FPH	FPT	Ensemble
Statut et contrats aidés (en %)				
Titulaires	70,8	67,1	62,7	66,7
Non titulaires	11,3	22,7	30,1	21,2
Militaires	3,2	///	///	1,3
Autres catégories et statuts	5,2	10,1	2,9	5,3
Contrats aidés	9,5	0,1	4,3	5,5
Catégorie hiérarchique (en %)				
Catégorie A	54,8	23,9	6,5	29
Catégorie B	17,2	29,2	10,4	17
Catégorie C	26,4	46,8	77,9	51,3
Indéterminée	1,6	0,1	5,2	2,7
Sexe (en %)				
Femme	61,5	70	58,8	62,2
Homme	38,5	30	41,2	37,8

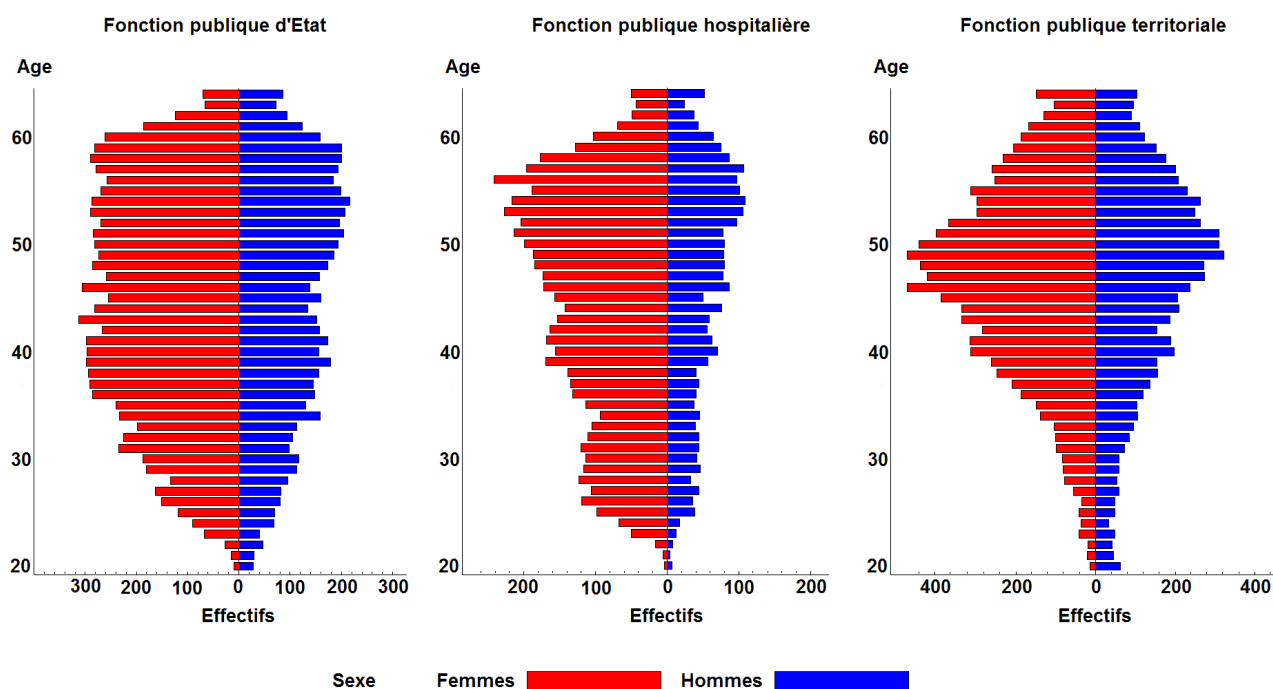
/// : Absence de résultat due à la nature des choses.

Champ : Insee (y.c contrats aidés).

Champ d'étude : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail dans la fonction publique d'état.

Source : SIASP 2011, établissement employeur.

Pyramide des âges des trois fonctions publiques en Martinique en 2011



Champs d'étude : Postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011.
 Source : SIASP 2011, établissement employeur.

Une fonction publique martiniquaise fortement féminisée

En 2011, plus de 62 % des agents de la fonction publique martiniquaise sont des femmes. Cette forte féminisation se retrouve quelle que soit la catégorie considérée. Ainsi, 64,1 % des agents de catégorie A, 63,3 % de ceux de catégorie B et 61 % de ceux de catégorie C sont des femmes. Si cette répartition se retrouve quasiment à l'identique en Guadeloupe, les femmes sont nettement moins représentées en Guyane avec respectivement 57,3 %, 51,3 % et 55,1 % dans les trois catégories de la fonction publique. En métropole, la répartition est relativement proche de celle observée aux Antilles avec 62,4 % de femmes dans la catégorie A, 56,1 % dans la B et 62,9 % dans la C.

La FPH est la plus féminisée des trois fonctions publiques avec 70 % de femmes, loin devant la FPE (61,5 %) et la FPT (58,8 %). Pour cette dernière, la catégorie n'a que peu d'influence sur la répartition homme/femme. En effet, 58,3 % des agents de catégorie A, 61 % de la B et 58,8 % de la C sont des femmes, toutes ces valeurs restant très proches de la répartition globale observée dans la FPT. Cela n'est plus vrai pour les autres fonctions publiques puisque la proportion de femmes parmi les agents de catégorie B dans la FPE n'est que de

47,7 % quand elle dépasse les 82 % dans la FPH. Enfin, 64,2 % des agents de catégorie A et 64,6 % de ceux de catégorie C sont des femmes dans la FPE (respectivement 66,4 % et 64,3 % pour la FPH).

Des fonctionnaires martiniquais parmi les plus âgés de France

En Martinique, 22 % des agents de la fonction publique sont âgés de 55 ans et plus. Ce taux classe l'île comme la deuxième région française ayant les fonctionnaires les plus âgés, légèrement derrière la Guadeloupe (23,3 %) mais très loin devant la France hexagonale (15 %). Les proportions des 55 ans et plus dans les trois fonctions publiques sont très proches, entre 21 % et 23 %. Toutefois, la FPE et la FPH comptent une plus forte proportion de moins de 35 ans que celle observée pour la FPT (respectivement 20,6 % et 20,2 % contre 11,4 %). Inversement, les 45-54 ans sont comparativement beaucoup plus nombreux dans la FPT (41,1 %) que dans la FPE (29,1 %) et la FPT (32,9 %), cela s'expliquant par les forts recrutements qu'a connus la FPT durant les années 80 avec le processus de décentralisation.

Pierre-Éric TREYENS



Encadré méthodologique

En France, la fonction publique est composée de trois versants (État, territoriale et hospitalière), qui ensemble, emploient 5,5 millions d'agents au 31 décembre 2011 (y compris les contrats aidés). Près de la moitié appartient à la fonction publique de l'État (45 %), un tiers (34 %) à la fonction publique territoriale et un cinquième (21 %) à la fonction publique hospitalière. Au sein de chacun de ces versants, les agents se répartissent en trois catégories hiérarchiques, les catégories A, B et C. La base de données SIASP correspond à une approche juridique de l'emploi public. En effet, cette base n'est pas prévue pour une approche économique car elle n'intègre pas, par exemple, les agents de la poste, d'EDF ou de France Telecom. Dans cette approche juridique, seuls les individus travaillant pour des personnes morales et organismes soumis au droit administratif sont comptabilisés. Dans ce papier, l'approche Insee qui prend en compte les contrats aidés a été privilégiée à celle de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) qui ne les prend pas en compte.

Source

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il est alimenté par les fichiers mensuels de paye de l'État pour la majorité des agents relevant de la FPE et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour ceux relevant de la FPT et de la FPH ainsi que pour une partie de la FPE. Siasp décrit pour chaque agent la nature de l'emploi, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Il intègre des concepts et variables caractéristiques de la fonction publique, liés notamment au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice, etc.).

Siasp vise à assurer une cohérence maximale en matière de conditions d'emploi et de revenus entre les salariés des trois versants de la fonction publique et met en oeuvre des concepts comparables à ceux retenus pour le champ salarié du secteur privé. Reposant sur des données individuelles, il permet notamment de traiter de la multi-activité et d'alimenter le panel tous salariés.

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Le tracé de chacun des versants (État-FPE, Territoriale-FPT et Hospitalière-FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Les définitions, concepts et périmètres relatifs aux agents des trois versants de la fonction publique sont précisés dans la rubrique Siasp de « Sources et Méthodes » sur insee.fr.

Bibliographie

Insee Première n°1442, « En 2010, 5,5 millions de salariés travaillent dans la fonction publique », avril 2013.

Insee Première n° 1460, « L'emploi dans la fonction publique en 2011 », juillet 2013.

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15 /mn)

Directeur de la publication : Georges-Marie GRENIER

Rédactrice en chef : Béatrice CELESTE

Fabrication : Typhenn LADIRE

© INSEE Antilles-Guyane - 2013